

Advicenne présente ses résultats financiers semestriels au 30 juin 2026 et fait le point sur ses activités

- **Volume d'affaires de Sibnaya[®] (Europe et Moyen-Orient) en hausse de 27% à 6,6 M€ et royalties perçues en progression de 45% à 0,54 M€**
- **Résultat net semestriel positif à 4,6 M€ contre une perte de 4,9 M€ au premier semestre 2025**
- **Réduction de l'endettement net de près de 6,0M€ à la suite de l'accord sur le prix de Likoza[®] sur le marché français**
- **Trésorerie de 1,55 M€ et visibilité financière étendue au deuxième trimestre 2027, à la faveur d'un financement obligataire pouvant atteindre 3,8 M€**
- **Évènement hors période :**
 - **Obtention du remboursement de Sibnaya[®] en Espagne**
 - **Retrait de la demande d'enregistrement de ADV7103 aux Etats-Unis**

Paris, France, le 17 septembre 2026, à 18h00 (CET) – Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746), société pharmaceutique spécialisée dans le développement et la commercialisation de traitements innovants pour les personnes souffrant de maladies rénales rares, publie aujourd'hui ses résultats financiers semestriels au 30 juin 2026, arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 17 septembre 2026. Le rapport financier semestriel est accessible sur le site internet de la Société : www.advicenne.com.

Didier Laurens, Président et Directeur Général d'Advicenne, a commenté : « *Le premier semestre de l'exercice 2026 a été marqué par une actualité très riche, au premier rang de laquelle la conclusion, enfin, des négociations de prix de Sibnaya[®] et de Likoza[®] en France. En conséquence, ces accords ont entraîné une progression significative des ventes en France de ces deux produits. Cette réussite nous a également permis de réduire, d'ores et déjà, notre dette d'environ 6,0 M€, et de publier un résultat net positif pour la première fois de l'histoire d'Advicenne. Concernant les Etats-Unis, après le retrait de la demande d'enregistrement, nous évaluons les diverses options qui s'offrent à nous pour créer le maximum de valeur pour ADV7103 et poursuivons nos échanges avec des partenaires potentiels, qui ne semblent pas découragés par cet épisode.* »

Résultats semestriels au 30 juin 2026 - extrait

Un extrait des états financiers semestriels 2026 établis selon les normes françaises tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration est présenté ci-dessous. Les travaux d'audit ont été effectués par les Commissaires aux Comptes qui, après revue limitée, n'ont pas identifié d'anomalie significative comptable ou de présentation. L'ensemble des états financiers et des notes sont disponibles dans le Rapport Financier Semestriel.

(en K€)	30 juin 2026	30 juin 2025
Chiffre d'affaires total¹	2 919	2 782
Revenus des partenariats	539	372
Produits des activités ordinaires	3 696	3 260
Charges opérationnelles courantes	5 308	5 167
<i>dont coût de revient des ventes</i>	<i>2 007</i>	<i>1 507</i>
<i>dont frais de R&D</i>	<i>1 868</i>	<i>2 016</i>
<i>dont frais marketing et commerciaux</i>	<i>232</i>	<i>322</i>
<i>dont frais de structure et généraux</i>	<i>1 202</i>	<i>1 322</i>
Résultat opérationnel courant	-1 612	-1 907
<i>Taxes pharmaceutiques</i>	<i>5 989</i>	<i>-2 256</i>
<i>Dépréciations et autres éléments non courants</i>	<i>1 112</i>	<i>-112</i>
Résultat opérationnel	5 490	-4 276
Résultat financier	-872	-683
<i>dont intérêts financiers</i>	<i>-884</i>	<i>-653</i>
Résultat net	4 618	-4 957
<i>Perte par action de base et diluée (€/action)</i>	<i>0,32</i>	<i>-0,40</i>
Trésorerie d'ouverture (31/12)	1 345	3 248
Trésorerie de clôture	1 549	515

- **Le chiffre d'affaires total** ressort à 2,92 millions d'euros au premier semestre de l'exercice en cours, en hausse de 5% par rapport aux six premiers mois de 2025. Les ventes ont été portées par l'accélération de la croissance des ventes de Sibnaya[®] et de Likoza[®] en volume en France, respectivement de 41% et 13%. Ces performances reflètent l'impact de l'accès facilité aux traitements pour les patients français. Cette excellente performance a été compensée par la baisse du prix de Sibnaya[®] consentie dans le cadre de la sortie de l'accès précoce. .
- **Les produits des activités ordinaires** s'élèvent à 3,70 millions d'euros au premier semestre 2026, en progression de plus de 13% par rapport au premier semestre 2025. Cette augmentation sensible s'explique par la progression significative des ventes de produits et des royalties perçues des distributeurs de Sibnaya[®] en Europe et au Moyen-Orient, dont les revenus totaux s'élèvent à 6,6 millions d'euros sur le premier semestre 2026, en hausse de 27% par rapport au premier semestre 2025.
- **La perte opérationnelle courante** semestrielle ressort à 1,61 million d'euros contre une perte de 1,91 million d'euros sur les six premiers mois de 2025. Cette amélioration est liée à la progression du chiffre d'affaires, à une légère réduction des dépenses de R&D en lien avec le projet ADV 7103 aux Etats-Unis. Le coût des ventes progresse avec la constitution de stock

¹ Hors éléments non courants de 1,3M€ correspondant à la reprise des provisions constituées dans le cadre des programmes « accès précoce ».

pour accompagner la progression continue des volumes de ventes de Sibnaya[®] et Likozam[®]. Les frais généraux poursuivent leur décroissance régulière depuis plusieurs exercices.

- **Le Résultat Opérationnel** ressort à 5,49 millions d'euros. Il bénéficie de deux éléments significatifs : 1) La reprise d'une provision de 1,3 million d'euros constituée depuis la mise en place du programme d'accès précoce de Likozam en 2017. Cette provision couvrait la période jusqu'à juillet 2021 ; 2) la compensation des remises accès précoce de Likozam[®] à la suite de l'accord de prix conclu en mai 2026.
- **Le résultat net du premier semestre 2026** ressort bénéficiaire à 4,61 millions d'euros contre une perte de 4,96 millions d'euros un an auparavant. Ce redressement est lié à la comptabilisation d'éléments non récurrents liés au remboursement de Likozam[®] et Sibnaya[®] en France. Le Résultat net est également grevé d'un résultat financier en perte de 0,87 million d'euros au 30 juin 2026 (vs. une perte de 0,68 million d'euros au S1 2025), en hausse sous l'effet de la progression des taux de royalties et d'intérêts tels qu'ils ressortent des accords de restructuration de la dette conclus en juillet 2025.
- **L'endettement net** recule de près de 6,0 millions d'euros à 25,5 millions d'euros par compensation des dettes liées aux accès précoce en France en lien avec l'accord sur les prix de Likozam[®] et Sibnaya[®].
- Au 30 juin 2026, Advicenne affiche **une position de trésorerie de 1,55 million d'euros**. A la suite d'un financement obligataire pouvant atteindre un montant nominal de 3,8 millions d'euros, conclu en juin 2026, et au versement immédiat dans ce cadre d'un montant net de 1,4 million d'euros, Advicenne dispose, à la date du présent document, d'une visibilité financière étendue au deuxième trimestre 2027. Ces ressources permettent de couvrir la période d'observation de la procédure de sauvegarde.

Faits marquants du premier semestre 2026

Poursuite du développement commercial en Europe et au Moyen-Orient

Le chiffre d'affaires **de Sibnaya[®] sur ses marchés finaux représente 6,6 millions d'euros en hausse de 27%** par rapport à la même période 2025. Cette progression se traduit par une hausse continue des royalties enregistrées au premier semestre 2026 qui progressent de 45% à 0,54 million d'euros. Ces performances traduisent la progression continue du nombre de patients traités poursuivant démontrant que le produit trouve sa place dans la prise en charge des patients.

Ouverture d'une procédure de sauvegarde

- Le 5 mai dernier, Advicenne a annoncé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde dans le but de restructurer l'ensemble de ses dettes. La finalisation des accords de prix pour Likozam® en mai dernier a d'ores et déjà permis de compenser une partie significative de la dette sociale d'Advicenne.
- La période d'observation est en cours jusqu'au 5 novembre 2026 et peut être étendue jusqu'au 6 mai 2027.

Evenements postérieurs à la clôture

Aux Etats-Unis, retrait volontaire du dossier d'AMM de ADV 7103

- La Société a décidé en août 2026 de retirer la demande d'enregistrement d'ADV7103 outre-Atlantique. Cette décision a été motivée par la nécessité de travaux complémentaires dans le domaine CMC (Chemistry, Manufacturing and Controls), qui ne peuvent être finalisés dans les délais de l'évaluation en cours.
- A ce jour, Advicenne poursuit ses échanges avec des partenaires potentiels.

En Espagne, Sibnaya® est désormais remboursé, après de nombreuses années de discussions avec les autorités de santé espagnoles.

Perspectives du second semestre 2026

Pour la seconde moitié de l'exercice 2026, Advicenne table sur une croissance toujours soutenue de ses ventes tant en Europe qu' au Moyen-Orient et sur une réduction sensible de ses dépenses opérationnelles.

Une première étape dans la procédure de sauvegarde est attendue avec la fin de la période d'observation de 6 mois en novembre prochain.

A PROPOS D'ADVICENNE

Advicenne (Euronext Growth Paris ALDVI - FR0013296746) est une entreprise pharmaceutique créée en 2007, spécialisée dans le développement de traitements innovants en néphrologie. Son médicament principal, Sibnaya® (ADV7103) a reçu une autorisation de mise sur le marché en Europe et en Grande-Bretagne dans le traitement de l'acidose tubulaire rénale distale (ATRD). ADV7103 est actuellement en phase avancée de développement clinique aux Etats-Unis et au Canada dans l'ATRD et dans la cystinurie en Europe et aux Etats-Unis. Basée à Paris, Advicenne, cotée sur le marché Euronext depuis 2017, est cotée depuis le 30 mars 2022 sur le marché Euronext Growth à Paris à la suite de son transfert de cotation. **Pour plus d'informations :** <https://advicenne.com/>

CONTACTS

Advicenne

Didier Laurens, Directeur Général

+33 (0) 1 87 44 40 17

Email: investors@advicenne.com

Ulysse Communication

Media relations

Bruno Arabian

+33 (0)6 87 88 47 26

Email: advicenne@ulyse-communication.com

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction d'Advicenne estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait qu'elles sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle d'Advicenne qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la mise sur le marché et à la commercialisation des médicaments développés par Advicenne ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Advicenne auprès de l'Autorité des marchés financiers y compris ceux énumérés dans le chapitre 3 « Facteurs de risque » du document d'enregistrement universel d'Advicenne déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2025. Advicenne ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.